DIRECTION des AFFAIRES GENERALES et JURIDIQUES
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SERVICE des MARCHÉS PUBLICS
JFD/ OP / MCL

MAIRIE DE PÉRIGUEUX

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

Collectivité qui passe les marchés :

Mairie de Périgueux – 23, rue Wilson - B.P. 20130 – 24005 PERIGUEUX CEDEX
☎ : 05 53 02 82 00 - 💻 : 05 53 07 09 52

Objet du marché : Souscription des contrats d'assurance pour la Ville de PERIGUEUX

Mode de passation du marché :

La consultation est effectuée sous forme d'un marché d'appel d'offres ouvert, passé en application des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire.

Allotissement :

Le marché sera dévolu en trois lots :

Lot 1 : assurance des responsabilités et des risques annexes
Classification CPV : Objet principal : 66516000-0 – Services d'assurance responsabilité civile.

Lot 2 : assurance des véhicules et des risques annexes
Classification CPV : Objet principal : 66514110-0 – Services d'assurance de véhicules à moteur.

Lot 3 : assurance tous risques expositions – musée
Classification CPV : Objet principal : 66515000-3 – Services d'assurance dommages ou pertes.

Durée du marché : A compter du 1er Janvier 2026, 00 H 00, pour une durée de 5 ans. Il expirera le 31 Décembre 2030.

<u>Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat</u> :

<u>Documents relatifs à la candidature</u> :

- DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation précisant les éventuels cotraitants), disponible à l'adresse suivante : http://www.minefe.gouv.fr , thème : marchés publics) ;

- DC 2 (Déclaration du candidat permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat), disponible à l'adresse suivante : http://www.minefe.gouv.fr
  Ces renseignements devront préciser :
  - Le chiffre d'affaires des 3 dernières années ;
  - Les moyens techniques et humains ;
  - La qualification du candidat et éventuellement les certifications obtenues.

  Dans le cas où l'entreprise ne fournirait pas les formulaires DC1 et DC2, une déclaration sur l'honneur certifiant :

  - *N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique ;*

  - *Être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.*

- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;

- La copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si l'entreprise est en redressement judiciaire ;

- La qualité selon laquelle le candidat agit : agent, courtier, mutuelle. S'il intervient en qualité de courtier, il devra fournir une copie du mandat pour agir au nom de la (les) compagnie(s) qu'il a saisie et l'étendue de celui-ci.

- La compagnie qui effectue la proposition et son engagement de souscription ainsi que son habilitation obtenue auprès de l'organisme d'autorité de contrôle (ACPR ou son équivalent). Cette disposition ne concerne pas les intermédiaires d'assurance.

- L'attestation de responsabilité civile et de garantie financière en cours de validité.

- L'attestation d'inscription à l'ORIAS.
  Cette disposition concerne les intermédiaires d'assurance.

<u>Critères d'attribution des marchés</u> :

Les critères énumérés ci-après intervenant pour le jugement des offres sont affectés du coefficient pondérateur suivant :

- Valeur technique : 35% ;
- Prix : 40% ;
- Modalités de gestion du contrat : 25%.

Le candidat se rapprochant le plus du total de 100 est considéré comme étant celui présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

<u>Date limite et conditions de réception des offres</u> :

Les offres devront être remises au plus tard :

Lundi 3 Novembre 2025 avant 12 heures

Les offres devront obligatoirement être transmises par voie électronique via le site www.marches-securises.fr.

Les candidatures seront entièrement rédigées en français.

Retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation pourra être retiré sur le site www.marches-securises.fr.

Délai de validité des offres : 200 jours

Renseignements divers :

- Recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BORDEAUX - 9, rue Tastet – CS21490 - 33063 BORDEAUX cedex.

- Contentieux précontractuel concernant la régularité de la procédure de publicité et de mise en concurrence – avant conclusion du contrat ;

- Contentieux au fonds en annulation pour excès de pouvoir – deux mois à compter de la décision faisant grief (décision de rejet de la candidature ou de l'offre, désignation de l'attributaire du contrat…).

- Modalités de financement et de paiement du marché

La Ville de Périgueux financera l'opération objet du marché à partir de ses fonds propres.
L'unité monétaire sera l'euro.
Transmission des factures par l'intermédiaire du logiciel Chorus pro.

- Délai global de paiement

30 jours par mandat administratif pour chaque facture.

Date d'envoi à la publication : 30 Septembre 2025